

Par courriel

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine
d'apatite à Sept-Îles

Québec, le 17 septembre 2013

6211-08-009

Monsieur François Biron
Directeur de projet
Mine Arnaud inc.
555, boulevard René Lévesque Ouest, bureau 500
Montréal Québec H2Z 1B1

Objet : Questions et demandes d'information provenant de participants de l'audience
concernant le projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite par Mine
Arnaud (DQ25)

Monsieur,

Veillez trouver, par la présente, une demande d'information de participants qui ont été
adressées à la commission concernant plusieurs sujets.

Vous trouverez en annexe la série de questions. Une réponse rapide de votre part serait
appréciée, **soit d'ici le 19 septembre prochain**, compte tenu de l'échéancier dont la
commission dispose pour la remise de ses travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations
distinguées.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p-j.

Annexe de questions

1. Il a été mentionné dans la séance du 28 août en soirée que pour la conception des ouvrages, Mine Arnaud a tenu compte des changements climatiques. À cet effet, est-ce qu'un modèle régional a été utilisé pour la modélisation? Serait-il possible de fournir les paramètres utilisés pour cette modélisation?
2. Il a été mentionné dans la séance du 29 août en après-midi que Mine Arnaud avait pris comme engagement de participer à un fonds existant de COMAX pour les retombées économiques régionales et locales :
 - Quel serait le COMAX existant auquel Mine Arnaud fait référence?
 - Quel serait le montant estimé qui serait versé au COMAX existant?
 - À quel moment serait versée la contribution de Mine Arnaud au COMAX existant?
 - Quelle entité serait responsable de ce COMAX?
3. Est-ce que Mine Arnaud prévoit installer des postes de mesure des particules fines aux endroits pertinents, soit au niveau de la route 138, du Parc Ferland et du Canton Arnaud?
4. Est-ce que le Mine Arnaud pourrait modéliser la qualité de l'air en incluant la « moyenne sur 3 heures »?
5. Concernant la modélisation des PM_{2,5}, est-ce que Mine Arnaud pourrait modéliser les contributions locales associées au transport routier et au chauffage au bois?
6. Est-ce que Mine Arnaud va utiliser tous les moyens nécessaires pour évaluer l'impact du diesel sur la santé humaine et mettre en place les mesures d'atténuation des émissions et de l'exposition de la population environnante?
7. Est-ce que Mine Arnaud peut s'engager à faire une évaluation de l'impact du projet sur le lac des Rapides et à procéder à un suivi quant à la présence de métaux ainsi que ceux des trihalométhanes et de l'acide haloacétique?
8. Est-ce que Mine Arnaud peut garantir que les concentrations atmosphériques de manganèse et de fer respecteront les normes et critères du MDDEFP, soit de 0,025 µg/m³ et 2,5mg/m³ respectivement?
9. Est-ce que Mine Arnaud peut s'engager à faire un suivi du pentaoxyde de vanadium dans l'air et dans l'eau? Si oui, à quelle fréquence?

10. Est-ce que Mine Arnaud s'engage à ne pas dépasser les limites acceptables de 40dBA la nuit et 45 dBA le jour, tel que recommandé par un grand nombre d'organismes?
11. Est-ce que Mine Arnaud a l'intention de réaliser une analyse rigoureuse de l'impact d'accidents majeurs sur la santé et la sécurité de la population?
12. Le rapport 43101 qui établit les réserves minières du gisement de Mine Arnaud et qui a amené une prolongation de 5 ans de la durée prévue d'exploitation de la mine a été déposé à la commission au cours de la première partie de l'audience publique. Est-ce que l'évaluation des réserves est terminée? Si ce n'est pas le cas, veuillez préciser les informations qui devraient être établies d'ici l'autorisation éventuelle du projet et qui pourraient modifier la quantité d'apatite qui serait extraite?
13. Est-ce que la prolongation de la durée d'exploitation est basée sur un procédé de traitement du minerai définitif ou est-ce que d'autres possibilités de traitement peuvent être envisagées? Le cas échéant, est-ce que la production pourrait varier en fonction du mode d'extraction, que ce soit au début de l'exploitation ou au cours des 28 années?
14. Est-ce que l'aire d'entreposage temporaire du minerai à proximité du concentrateur permettrait un entreposage selon la concentration d'apatite? Si oui, comment cela se ferait-il? La production de combien de jours pourrait être contenue dans cette aire temporaire?